



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 5 décembre 2011, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 1<sup>er</sup> février 2012.

- Règlement numéro 2011-197 décrétant une dépense de 70 000 \$ et l'affectation de soldes disponibles pour le paiement de 70 000 \$ pour la réfection du passage à niveau de la 4<sup>e</sup> avenue.

Ce règlement entre en vigueur le 8 février 2012.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 8 février 2012

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau** ..... , secrétaire-trésorier de la municipalité  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à  
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **8 février 2012** entre 10 h et 17 h.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **8 février 2012**

*Pierre Rondeau*